



PI 4875

Dépôt : M. Marc Zanussi

16.04.2002

### MOTION 3

#### **La Chambre des Députés,**

- considérant l'importance du sport à l'école pour le développement des jeunes d'un côté et du sport de l'autre comme le défend justement le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.) ;
- considérant l'étude de l'Association des Professeurs d'Education Physique de l'Enseignement Public (APEPEP) datant de 1998 et demandée par la ministre de l'Education Nationale de l'époque, Mme Hennicot-Schoepges, afin que soient élaborées des normes relatives aux infrastructures sportives ;
- considérant que la répartition entre les cours d'éducation physique en salle et en piscine a été mal estimée lors de la planification des nouvelles infrastructures sportives du nouveau Lycée Technique Mathias Adam (LTMA) de Pétange selon l'APEPEP ;
- considérant par conséquent que l'infrastructure sportive prévue dans le projet en question est insuffisante pour assurer les cours d'éducation physique de manière adéquate ;

#### **invite le Gouvernement**

- à déposer dans les meilleurs délais un projet de loi supplémentaire prévoyant des infrastructures sportives adaptées aux besoins de l'enseignement d'éducation physique.

Marc Zanussi

Marius Oli Bartolomeo

Jean ATTEBORN

A. Bodily

Lux L.